



Procès-verbal

Conseil d'établissement tenu le mercredi 16 mai 2018, à 18 h 30,
à la bibliothèque de l'école secondaire du Plateau

Présences :

Parents :

- Nancy Falardeau
- Bianca Lavoie
- Nathalie Lavoie
- Mélanie Lapointe
- Chantal Pelletier
- Rébecca Savard
- Steve Therrien
- Nancy Turcotte
- Sophie Fortier-Malette, subs.

Personnel professionnel :

- Ali Bouhouth

Personnel de soutien :

- Julie Thibeault

Représentantes des élèves :

- Christopher Girard, président
- Arianne Barry-Boivin

Assistant à la rencontre

- Jean-François Giroux, directeur

Enseignants

- Claudine Brassard
- Julie Dion
- Marie-Josée Lapointe
- Éric Maltais (Lise Lapointe, substitut)
- Jocelyne Néron
- Michel Vignola

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

L'ouverture de la séance est faite par Monsieur Jean-François Giroux à 18 h 35.

Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

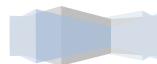
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ 17-18-059

CONSIDÉRANT que monsieur le Directeur a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 16 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Bianca Lavoie, et résolu :



QUE soit adopté l'ordre du jour avec les modifications suivantes. Les points 9, 10, 11 et 12 sont reportés à la prochaine rencontre. Le point 13 est modifié pour se lire « Voyage à Montréal ». Sujets d'informations deviendra le point 14, correspondance le point 15, etc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. Adoption du procès-verbal du 9 avril 2018

CÉ 17-18-060

Ce document ayant été transmis préalablement par courrier électronique, une dispense de lecture du procès-verbal est demandée par Monsieur Jean-François Giroux.

IL EST PROPOSÉ par Madame Nancy Falardeau et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement 9 avril 2018 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Suivi au procès-verbal du 9 avril 2018

4.1. Point 4.1 : Demi-journée d'activités de fin d'année

La direction avait le mandat de faire un sondage auprès des enseignants concernant ce sujet et il a été fait. En raison du G7, il ne pourra y avoir une demi-journée d'activités le 14 juin 2018. L'activité est reportée pour le début de l'année scolaire 2018-2019. Au prochain conseil d'établissement, une proposition sera déposée pour l'ensemble des secondaires sauf les élèves de 1^{re} secondaire parce qu'ils ont une activité d'intégration lors de l'entrée scolaire.

4.2. Point 4.2 : WiFi

Le rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle a reçu une subvention permettant l'ajout de deux bornes WiFi dans l'école pour la tenue de leur événement. Une entente a été faite avec l'organisation pour qu'elles demeurent une fois cet événement terminé.

4.3. Point 4.3 : Sortie de fin d'année pour la classe d'arrimage

Une partie des coûts sera financée par l'école avec le volet culturel, une partie sera assumée par les parents et une autre proviendra de l'argent amassé par les élèves pour avoir effectué divers petits travaux qui ont été rémunérés par la Commission scolaire. Le coût de l'activité sera nul et l'activité a déjà été approuvée.

5. Normes et modalités 2018-2019 (information) :

Il y aura possiblement un changement pour le volet « Notes ». Le travail se fera sous peu et le conseil d'établissement aura une présentation en temps et lieu.



6 Politique de voyages et de sorties

Tous les membres ont reçu la politique afin de la consulter. Voici quelques points à modifier :

- À la page 4 : préciser le nombre de membres du personnel ;
- Au point 1.4.1 : ajout d'une mention pour le personnel de soutien qui n'a pas à être remplacé ou s'il l'est que les coûts apparaissent ;
- Au point 5 : Modifier « le passeport obligatoire » par le certificat de naissance ou un passeport valide depuis plus de 6 mois ou une carte avec photo ;
- Au point 3.2 (critères de sélection) : on tiendra compte du nombre de manquements obtenus lors de l'année antérieure et non pas de l'année actuelle. En résumé, un élève pourra participer à un voyage s'il a un dossier parfait. Il sera disqualifié au 6^e manquement mineur et au premier manquement majeur.

Le document sera corrigé et envoyé par courriel afin que son adoption puisse être faite lors de la prochaine séance.

7 Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

Comme les résultats de l'étude COMPASS ne sont pas arrivés, aucune modification majeure ne pourra être faite pour l'an prochain. Le plan de lutte sera tout simplement remis à jour et reconduit pour la prochaine année scolaire. Un envoi par courriel sera fait aux membres.

8 Code de vie 2018-2019

Le code de vie 2018-2019 est lu et expliqué par Monsieur Jean-François Giroux. On précise des règles, un élagage des mesures possibles a été fait et plusieurs termes ont été enlevés. À la lecture, il est demandé de modifier le terme journal de bord pour feuille de suivi journalier.

Monsieur Giroux mentionne qu'un comité est en réflexion pour rédiger une politique de consommation. Il suggère de conserver la politique actuelle pour 2018-2019. Le travail se poursuit avec la santé publique et lorsqu'elle sera finalisée, par le comité de travail, elle sera présentée pour approbation.

Annulation du point « Consommation de nourriture » car ce n'est pas un problème en soi et rien n'est fait en particulier et la nourriture circule un peu partout dans l'école.

Arianne Barry-Boivin procède à la lecture d'une lettre concernant le port et la longueur permise des shorts pour les filles. Essentiellement sa lettre demande la permission de porter un short plus court afin de respecter la mode et que le personnel de l'école soit sensibilisé à ce qui est actuellement permis. Selon elle, d'une personne à une autre l'interprétation de la longueur est différente. Une discussion s'en suit et tous conviennent qu'il y a un décorum à respecter dans une maison d'enseignement. La longueur permise pour le port des shorts pour les filles ne sera pas modifiée.

Un questionnement se pose par rapport à l'élève qui ne peut participer au cours d'éducation physique. Doit-il demeurer dans son cours, doit-il faire des travaux ou doit-il s'en aller à la bibliothèque ? Pour



plusieurs raisons, il est difficile d'envoyer l'élève à la bibliothèque. Une suggestion est faite afin que l'élève reste dans son cours et qu'il puisse faire ses travaux ou ses devoirs. Il pourrait même y avoir un pupitre d'installé dans le corridor afin de faciliter le travail. Une réflexion devra être faite.

Les changements seront apportés, un envoi par courriel sera fait afin que l'approbation puisse se faire lors de la prochaine séance.

13 Voyage à Montréal (approbation)

CÉ 17-18-061

Un projet de voyage à La Ronde à Montréal le 21 juin 2018 est déposé. Il concerne principalement les élèves de 4^e secondaire, soit un total de 44 élèves et 4 accompagnateurs.

Le coût se situe entre 210 \$ et 225 \$ par personne et financé entièrement par contribution parentale.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Vignola d'approuver cette sortie scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 Sujets d'information

14.1 Présidence

Aucun sujet.

14.2 Direction

14.2.1 Motion de félicitations Osentreprendre

Ils sont gagnants dans leur catégorie et ont remporté une bourse de 5 000 \$ du gouvernement.

14.2.2 Souper de fin d'année du conseil d'établissement

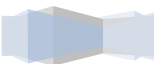
Comme il y aura plusieurs points à l'ordre du jour, nécessairement il faudra faire la rencontre en même temps que le souper. Il est proposé de regarder s'il y aurait des possibilités du côté du Restaurant Allégro pour le 11 juin prochain.

14.2.3 Philippe Brach

Il était du nombre des formateurs pour le Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle. Son spectacle du jeudi après-midi a été grandement apprécié par les élèves.

14.3 Comité de parents

Aucun sujet.



14.4 Personnel enseignant

L'école a reçu la visite de l'auteure de romans Jeunesse, Madame Martine Latulippe. Elle nous a rendu visite grâce à un budget alloué par la culture à l'école. Madame Marie-Josée Lapointe déplore qu'aucune mention dans les médias n'ait été faite d'autant plus qu'elle a été interviewée par un journaliste.

14.5 Personnel de soutien

Aucun commentaire

14.6 Personnel professionnel

Aucun commentaire

14.7 Représentants des élèves

Aucun commentaire.

15 Correspondance à l'intention du C.É.

Aucune correspondance.

16 Sujets divers

Aucun sujet divers.

17 Période de questions du public

Aucune question.

18 Levée de la séance à 9 heures.

CÉ 17-18-062

Tous les sujets ayant été traités, il est proposé par Monsieur Ali Bouhouch et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Chantal Pelletier
Présidente

Jean-François Giroux
Directeur

